



Annulation abonnement tel. porta pour cessation activité retraite

Par **vanceslas**, le **17/12/2012** à **11:51**

Bonjour à tous, j'ai clôturé ma SARL pour retraite le 1 avril 2012, j'étais abonné à SFR (4 portables): la fin du contrat le 31 12 2012 les 4 lignes sont coupées depuis le 1 avril mais SFR m'informe que je dois payer jusqu'au 31 12 2012 car il n'accepte d'interrompre le paiement qu'en cas de dépôt de bilan une cessation pour retraite ne permet pas l'arrêt des paiements. si vous avez été confronté à ce problème merci d'avance pour votre éclairage bonne journée.rnPS je n'ai jamais eu les conditions générales de mon contrat